

Déclaration Préalable

CSA MI du 22 MAI 2025

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Administration,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Tout d'abord, au nom de l'ensemble des responsables syndicaux d'UN1TÉ MI FO, je veux vous souhaiter, Monsieur MOUTOUH, la bienvenue et beaucoup de réussite dans vos fonctions de Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

Nous sommes réunis aujourd'hui en ce Comité Social d'Administration du Ministère de l'Intérieur dans un contexte de tension budgétaire.

Le décret d'avril dernier portant annulation de crédits en est l'illustration.

Il y a fort à parier que ces baisses de crédits altèrent un peu plus la qualité de vie au travail de nos collègues. Nous aimerions évidemment obtenir quelques éclairages sur les lignes qui vont être impactées et, au passage, côté Police, prendre quelques garanties sur les mesures du protocole pour lesquelles un rehaussement est prévu en 2025, mais aussi sur notre capacité à traiter de situations de filières aux abois.

C'est par exemple le cas de l'investigation, dans le périmètre Police. Voilà, presque 2 mois qu'on a privé les enquêteurs de la Semaine de 4 jours, rythme de travail qu'ils plébiscitaient, et pour autant toujours pas le début d'une mesure nouvelle à leur endroit. Le navire continue de couler normalement. La panne générale du portail CHEOPS de ces derniers jours, n'étant finalement qu'une avarie de plus...

Dans le prolongement de la filière Investigation, il y a aussi la situation des collègues des BRI/PJ qui n'acceptent plus les contraintes particulières à leur fonctionnement sans la moindre reconnaissance. Nous attendons que leur soit octroyée une prime dédiée.

Un mot sur UNIFORCES. Voilà un an que le nouveau marché de l'habillement est lancé et pourtant nos collègues ne parviennent toujours pas à s'équiper. Portail difficilement accessible, effets non disponibles, livraisons non respectées, points non transférés... Pas mieux pour les motocyclistes dont le renouvellement à 5 ans du casque est complètement bafoué et le renouvellement de leurs tenues à l'arrêt.



Toujours dans le périmètre Police, j'attire votre attention sur la situation des PATS. La mise en œuvre tardive de l'ISSPATS constitue déjà pour ces agents un manque à gagner, malgré l'application, dès le départ, des 160 € bruts prévus initialement pour 2025. Comme prévu au protocole, le taux de l'ISSPATS applicable au traitement indiciaire va augmenter pour 2025. De 5% pour les 3 catégories. La cotisation pour pension civile va donc augmenter sans que le gain brut avant cotisation retraite n'augmente.

En clair, le net à payer des collègues PATS va diminuer.

Tout simplement impensable pour UN1TÉ !

Nous demandons que le palier à 200 € du protocole du 2 mars 2022, prévu pour 2027, soit anticipé et appliqué concomitamment au rehaussement des taux de l'ISSPATS. Il s'agit :

1. D'éviter une baisse de la rémunération nette des PATS ;
2. De compenser le manque à gagner lié à la mise en œuvre tardive de l'ISSPATS.

D'autre part, UN1TÉ MI FO vous alerte sur l'ambiance qui demeure particulièrement tendue dans les préfectures, les SGCD. Nous souhaitons notamment évoquer la situation au sein des services des étrangers, constamment sollicités et soumis à une pression accrue. Il est impératif de reconnaître l'investissement en attribuant la NBI (nouvelle bonification indiciaire) à tous les collègues éligibles, à la hauteur des responsabilités exercées.

Par ailleurs, les engagements pris dans le cadre de la circulaire relative aux LDG mobilités doivent être respectés, pour le recrutement de titulaires, surtout s'agissant du respect du délai d'infructuosité avant recours à des contractuels. Enfin, la campagne d'avancements constitue un levier essentiel de reconnaissance et de valorisation des parcours professionnels : elle doit être menée avec transparence et équité pour maintenir la motivation des équipes.

Enfin, le mouvement général de mutation venant d'être lancé pour les gardiens et gradés de la Police Nationale, UN1TÉ MI FO réitère son hostilité au principe des 10 % de mutations. Il représente une injustice totale pour nos collègues face à leur mobilité. Cette injustice, conjuguée à tant d'autres, abîme le lien entre nos collègues et l'institution. Quand ce ne sont pas tout simplement nos collègues qui sont abîmés.